



DECISION DU PRESIDENT N°2023-014

- **OBJET : CHANGEMENT RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,
Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 04 novembre 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,
Considérant le nouveau rattachement de Madame Caroline GIRARD sur l'agence poste de Cahagnes depuis le 1^{er} mars 2023,
Considérant que le temps de travail de Madame Caroline GIRARD est supérieur sur l'agence postale de Cahagnes que sur celle du Plessis-Grimoult (Les Monts d'Aunay),

DECIDE

Article 1 : De fixer la résidence administrative de Madame Caroline GIRARD, adjoint administratif, chargée des agences postales de Cahagnes et du Plessis-Grimoult (Les Monts d'Aunay) à l'adresse suivante : Agence Postale – 2 route d'Aunay 14240 CAHAGNES.

Article 2 : Monsieur Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 13 avril 2023
Le Président, Monsieur Gérard LEGUAY